

LES EXPERTS

L'Institut national de police scientifique

Thierry SOTO*

L'Institut national de police scientifique, ou INPS, a été créé par la loi du 15 novembre 2001, et organisé par décret du 9 novembre 2004. C'est un établissement public administratif de l'État, placé sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur (exercée par la Direction Générale de la Police Nationale). Au 1^{er} janvier 2010, l'Institut employait plus de 700 personnes. L'établissement se compose d'une unité de coordination centrale basée à Lyon et de six laboratoires de police scientifique qui couvrent le territoire national : Lille, Paris (2), Lyon, Marseille et Toulouse. L'INPS est l'un des plus grands instituts européens dans le domaine de la criminalistique.

Ses principales missions sont :

- de réaliser tous les examens, recherches et analyses d'ordre scientifique et technique qui lui sont demandés par les autorités judiciaires ou les services de Police, de Gendarmerie et des Douanes aux fins de constatation des infractions pénales et d'identification de leurs auteurs. Cela représente plus de 40 000 dossiers traités en 2009 en dehors du génotypage des individus, plus de deux millions d'actes techniques

et analyses, dont 380 000 analyses réalisées pour l'activité spécifique de génotypage des individus... ;

- de développer ou améliorer des techniques et méthodes dans les domaines de la balistique, la chimie (explosifs, stupéfiants...), la toxicologie et la biologie, en collaboration avec des universités et des instituts de recherche (e.g. le CNRS) ;
- de former des scientifiques et des officiers de police dans le domaine de la criminalistique.

Les laboratoires sont structurés en divisions et sections qui offrent d'importantes connaissances dans l'application légale : biologie, empreintes digitales, documents, traces informatiques et technologiques, stupéfiants, incendies/explosions, toxicologie, physique (résidus de tir, verre, peintures, etc.). Cette pluridisciplinarité, qui intègre des particularités ou des savoir-faire innovants (entomologie, profilage des drogues, soumission chimique, géologie...) permet d'effectuer sur chaque site des analyses scientifiques de natures différentes sur un même scellé.

L'INPS a par ailleurs mis au point des outils informatiques intersites permet-

tant de comparer dans le temps certaines traces enregistrées : STUPS® (système de traitement uniformisé des produits stupéfiants) et CIBLE® (comparaison et identification balistique par localisation des empreintes).

L'INPS a engagé des démarches d'accréditation auprès du COFRAC (Comité français d'accréditation), selon le planning recommandé par le réseau des laboratoires européens « ENFSI » (« European Network of Forensic Sciences Institutes »). Certaines unités bénéficient d'ores et déjà de ce label de qualité.

L'établissement se place au cœur des réseaux de recherche scientifique, de développement et de coopération (participation à des projets collaboratifs européens, échanges bilatéraux...). Il est membre du réseau des laboratoires européens « ENFSI » et assure régulièrement des missions étatiques de coopération à l'international.

***Thierry SOTO** assure la coordination transversale des laboratoires pour les spécialités chimie et toxicologie au service central des laboratoires de l'INPS.